



HOSPITALISATION PLUS FORTE VOTRE PROTECTION !

Hospi
Caline

Jusqu'à 48€
d'indemnité
par jour !

Pour toutes vos dépenses
imprévues :

- téléphone,
- télévision,
- garde des enfants,
- déplacement de vos proches, etc.

3 FORMULES AU CHOIX
16€, 32€ ou 48€
PAR JOUR.

UN CONTRAT SIMPLE !

- Vous êtes rapidement indemnisé pour tout séjour en établissement hospitalier de plus de 4 jours et jusqu'à un maximum de 12 mois d'hospitalisation consécutifs ou non.
- Vous n'avez pas à fournir de justificatifs de vos dépenses, seule une attestation de séjour de l'établissement hospitalier est nécessaire.
- L'adhésion à **Hospici Caline** est possible jusqu'à votre 65ème anniversaire et vous conservez votre protection sans limite d'âge et quelle que soit l'évolution de votre état de santé.
- Votre cotisation est payable au choix par trimestre ou une fois par an. Son calcul est fonction du montant de l'allocation que vous souhaitez percevoir.
- Les allocations perçues avec **Hospici Caline** s'ajoutent à votre couverture sociale même si vous êtes pris en charge à 100 %.



Tél. 04 79 70 80 90
www.adrea-paysdesavoie.fr

La garantie Hospici Caline est soumise aux dispositions des Statuts et du Règlement Mutualiste d'ADREA Mutuelle Pays de Savoie.